

CONSTAT AUTHENTIQUE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février (22.02.2024)

Le notaire soussigné, Caroline REY, de résidence à Sion et St-Martin

a été requise par l'association « **Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais Central** », de siège à Sion, ce par l'intermédiaire de son secrétaire régional Monsieur Bernard TISSIERES,

de constater le nombre de signataires s'agissant de la

Pétition des employé-e-s des structures d'accueil de jour de l'enfance,

lancée par le SCIV et au contenu reproduit ci-dessous :

PÉTITION

des employé-e-s des structures d'accueil de jour de l'enfance



Parce que notre mission n'est pas du gardiennage d'enfants, c'est une profession !
Parce que le nombre d'enfants par professionnel-le est trop élevé !
Parce que la moitié du personnel n'a pas de progression salariale, le 10% ne reçoit pas de 13ème salaire, ce qui provoque de grandes inégalités !
Parce qu'en moyenne, le personnel formé quitte la branche après 8 ans, sans que la société et le monde politique ne se demande... pourquoi ?

Nous voulons assurer une prise en charge de qualité auprès des enfants et de leurs familles, avec professionnalisme et sécurité, alors

NOUS TIRONS LA SONNETTE D'ALARME POUR QUE LES CHOSES CHANGENT !

Nous demandons en particulier :

1. Une convention collective de travail afin de mieux organiser la profession, de mettre fin aux inégalités de traitement et d'améliorer l'attractivité de la branche
2. De permettre un encadrement optimal en améliorant les conditions d'accueil
3. De clarifier et de réglementer de manière équilibrée le quota d'adultes auprès des enfants

Signez et faites signer cette pétition dans le but d'afficher la détermination

Nom	Prénom	Profession	Localité	Signature

Nous garantissons la confidentialité de vos données. Le nombre de signatures sera vuide par un ordinateur.

Signataires de la pétition :

Les employé-e-s des structures d'accueil de jour de l'enfance, les étudiant-e-s et apprenant-e-s, les stagiaires, et les personnes disposant des formations suivantes :

Niveau tertiaire universitaire : Bachelor en psychologie / Bachelor en sciences de l'éducation / Bachelor en pédagogie spécialisée

Niveau tertiaire HES ou HEP : Bachelor en travail social filière éducation / Bachelor en travail social filière animation / Bachelor en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (1ère à 8ème HarmoS)

Niveau tertiaire professionnel ES : Diplôme d'éducatrice de l'enfance

Niveau secondaire II : CFC d'assistante socio-éducative

« Spielgruppe » :

Certificat de Spielgruppenleiterin

Ainsi que les fonctions suivantes :

Auxiliaires / Stagiaires en pré-stage / Apprenti-e-s ASE / Stagiaires d'Ecole ES au bénéfice d'un CFC ASE / Stagiaires d'Ecole ES / Etudiant-e-s ES en formation en cours d'emploi au bénéfice d'un CFC ASE / Etudiant-e-s ES en formation en cours d'emploi / Personne déjà auxiliaire qui effectue un CFC en 2 ans ou une validation d'acquis

A retourner avant le 15 décembre 2023 à :

SCIV - Le syndicat
Case postale 543
1951 Sion

sciv.ch

Le notaire soussigné,

après :

- avoir examiné les 363 formulaires de pétition qui lui ont été présentés par le SCIV ;
- avoir pris connaissance des informations complétées par les signataires sur lesdits formulaires, ce dans la mesure de leur lisibilité ;

mais sans avoir toutefois vérifié :

- la capacité civile des signataires ;
- la véracité des informations indiquées par ces derniers, notamment absence de vérification des noms et prénoms, du lieu de domicile, de la profession exercée ;

constate que :

1. 1496 signatures ont été apposées sur lesdits formulaires ;
2. parmi ces 1496 signatures et en se basant uniquement sur les déclarations faites par les signataires dans lesdits formulaires - pour rappel sans vérification des données - et après avoir éliminé les doublons et les personnes qui se sont déclarées comme exerçant une profession dans un autre secteur d'activité que celui concerné par la pétition, il semblerait que

1379 signatures doivent être considérées comme étant valables

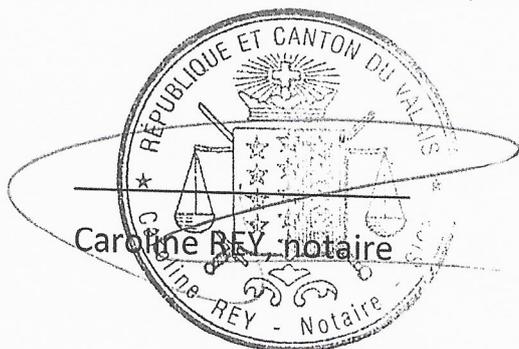
car provenant de personnes déclarant exercer l'une des professions indiquées dans la pétition.

* * * * *

L'original du présent constat sera remis à l'association « **Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais Central** ».

Le présent constat comporte quatre pages.

Fait et signé à Sion, le 22.02.2024 (vingt-deux février deux mille vingt-quatre).



Pour copie conforme,
l'atteste :

